



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire de GABIAN.

Présents : BOUDET A - BOUTES F - FOREZ D - GALZY I - GROUSSET E - LABROUSSE M - LOPEZ Ch - PAILLES S - ROUSSET A

Procuration : BERTHOMIEU Michel à LOPEZ Chantal - DE BARROS Claudy à BOUTES Francis - DEMARAIS Christelle à FOREZ Daniel - ISARN Pierre à LAVIT Frédéric - SOULIÉ Christophe à BOUDET André

Secrétaire de séance : FOREZ Daniel

39/2021 - Règlement accueil de loisirs périscolaire - Année 2021/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le nouveau règlement pour l'accueil de loisirs périscolaire. Il demande au Conseil de bien vouloir en prendre connaissance et de se prononcer quant au bon déroulement pour l'année 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE le nouveau règlement relatif à l'accueil de loisirs périscolaire tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
BOUTES Francis

TARIFS ET FONCTIONNEMENT

039 / 2021

ALP GABIAN
Règlement 2021-2022

Horaires	Jours	Lundi	Mardi	Jeu	Vendredi
7h30 - 8h50					
8h50 - 12h					
12h00 - 13h20					
13h20 - 16h30					
16h30 - 18h00					
		Accueil du Matin Ecole			
		Restauration Scolaire Ecole			
		Accueil du Soir : Activité / Temps libre			

Pour bénéficier des tarifs réduits, il faut cocher la case qui autorise à vérifier votre quotient familial sur la fiche sanitaire de liaison. Ou joindre votre relevé quotient familial MSA.

Sans cet accord le TARIF 1 sera appliqué automatiquement.

	Quotient Familial	Accueil Matin	Accueil Midi	Accueil Soir
Tarif 1	1251 à 3000	0.50 €	3.60 €	1.00 €
Tarif 2	851 à 1250	0.43 €	3.06 €	0.85 €
Tarif 3	0 à 850	0.38 €	1.00 €	0.75 €

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, n'hésitez pas à en faire part à la Direction Périscolaire, ensemble nous trouverons des solutions !

Projet environnement à l'ALP

(Le projet pédagogique est à votre disposition dans la salle de l'ALP)

Recyclage des journaux, si vous avez la possibilité de nous en rapporter (pas de papier glacé) Lombric composteur.



APRES LECTURE MERCI D'ACCEPTER CE REGLEMENT SUR LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON (SANS ACCEPTATION DE VOTRE PART, VOTRE ENFANT NE SERA PAS ACCUEILLU)

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

- 7h30 - 8h50
- 12h00 - 13h30
- 16h30 - 18h00



À CONSERVER

Coordonnées Utiles

Mairie de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 / stephanie.ubeirarodriguez@orange.fr
04 67 24 65 18 / 06 70 80 46 18
Salle ALP de 7h30-8h50 et de 16h45-18h00 / alpegabian@gmail.com / 04 67 25 28 14

Pour que l'inscription soit prise en compte, la fiche de liaison doit être remplie entièrement recto et verso accompagnée des documents demandés.

Accueil Matin

Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 dans le bâtiment multi-activités Salle de l'ALP.

Pas besoin d'inscription pour les matins, ils seront inscrits automatiquement à leurs arrivés.

Accueil du midi / Restauration

La restauration scolaire se fait en deux temps :

- ◆ Un premier service accueille les enfants de l'école maternelle à 12h00.
- ◆ Un second pour les enfants de primaire à 12h15/20.

Nous sommes livrés par API GIGEAN, les menus sont affichés dans les vitrines de l'école ainsi que sur le site « ARG FAMILLE »
Les enfants absents à l'école le matin ou l'après-midi ne seront pas acceptés pendant d'accueil du midi et du soir (sauf accord exceptionnel du responsable de la structure)

Merci d'inscrire votre enfant MARDI MIDI MAXIMUM pour la semaine qui suit, vous avez aussi la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année, cela évitera les oublis !

Accueil du soir

LES PARENTS PEUVENT VENIR RECUPERER LEUR ENFANT A PARTIR DE 16H30 LIBREMENT

A 16h30 : Les enfants auront 5' ils le souhaitent le temps de goûter.

Une activité sera proposée aux enfants chaque soir par une des animatrices, ils auront la possibilité de choisir s'ils veulent y participer ou non. S'ils refusent, ils pourront rester en simple garderie.

Allergies alimentaires ? Merci de nous fournir le PAI. (OBLIGATOIRE)

EN CAS DE MALADIE OU D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT

LE REPAS POURRA ETRE ANNULE OU RECAGNOTTE A CONDITION DE PREVENIR LA
DIRECTION PERISCOLAIRE

Nous vous remercions de votre compréhension.



Vêtements oubliés ????

Une corbeille est à votre disposition devant la salle du bâtiment multi-activités.

Le soir à 16h30

Tout enfant n'étant pas inscrit à la Garderie du soir sera accompagné par l'enseignant au portail et il ne sera pas basculé en ALP.

Seules les personnes autorisées peuvent venir chercher l'enfant, en cas de garde interdite, merci de fournir le papier du jugement **03.03.2013**

Durant les heures d'ouverture des activités périscolaires, l'enfant doit respecter ses camarades, la directrice et les animatrices mais également le matériel mis à sa disposition.

Toute incivilité (violence verbale ou physique, dégradation de matériels ou de végétaux, non-respect de l'autorité, comportement désinvolte...) de nature à perturber le bon fonctionnement des activités fera l'objet d'une réprimande orale suivie d'un contact immédiat avec le ou les tuteurs légaux.

En cas de faute grave ou de récidive, l'exclusion temporaire, voire définitive du service périscolaire pourra être prononcée par la Commune. Il est important pour le vivre ensemble, d'avoir au sein de l'accueil, une ambiance sereine et agréable. L'ALP est un « service » proposé par la Commune.



Par ailleurs, il est rappelé aux parents l'importance de venir chercher leurs enfants à l'heure

L'accueil pour RAPPEL ferme à 16h00.

Les retards seront consignés dans un cahier signé de la personne venant chercher l'enfant après 16h00. Au bout de 3 retards caractérisés, un avertissement sera adressé à la famille. Si ceux-ci devaient à nouveau se répéter, la Direction Périscolaire se réserve le droit de demander l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la Mairie ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT NE RECUPERE AUCUN PAPIER PERISCOLAIRE ET INVERSEMENT

Demande de stage ? Merci de faire 2 demandes distinctes « une école, une périscolaire », chaque service prendra la décision d'accepter ou non et décidera des horaires et du planning.

Merci de votre compréhension

039 / 2021 HYGIENE ET SECURITE

Lors de l'accueil du midi « restauration » avant le repas, les enfants sont accompagnés pour se laver les mains.

Pour le repas du midi, il vous faut fournir une serviette en tissu pour votre enfant, tout au long de l'année, elle sera lavée. Si possible merci d'y apposer une étiquette avec nom et prénom.

Un temps de brossage des dents est prévu après le repas, l'enfant doit venir avec sa brosse à dents et son dentifrice.

Chaque enfant à une boîte avec son prénom, qui contient : sa serviette, son dentifrice et sa brosse à dents.

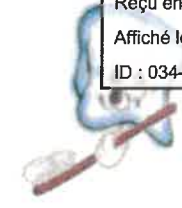
Dentifrice et brosse à dents à renouveler par vos soins en cours d'année.

Appareil dentaire ou autre ? Celui-ci reste sous la responsabilité de votre enfant.

L'introduction d'objets personnels (bijoux, jeux, cartes...), d'objets dangereux est interdit durant l'accueil de l'ALP (matin, midi et soir).

En cas de perte, de vol ou de casse, l'Accueil de Loisirs Périscolaire de la Commune décline toute responsabilité.

Tout comme sont interdits les bonbons, les sodas, les graines et les biscuits apéritifs doivent être privilégiés les produits laitiers et les fruits.



ENCADREMENT

Les enfants sont toujours accueillis au minimum par 2 animateurs.

